

Le Conservatoire d'espaces naturels entre en lutte contre les espèces envahissantes

écologie



©Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Calédonie



● **L'objectif du CEN, le Conservatoire d'espaces naturels, est de surveiller la propagation de certaines espèces qui pourraient nuire à la biodiversité en Nouvelle-Calédonie.**

(KA) - Publié le 1 mai 2021 à 07h01, mis à jour le 1 mai 2021 à 10h45

Le Conservatoire d'espèces naturelles (CEN) lance une opération pour détecter et signaler des espèces non endémiques, potentiellement dangereuses pour la biodiversité en Calédonie, aussi bien la faune que la flore. Une stratégie destinée à renforcer la vigilance des Calédoniens. Car on l'a peut-être oublié, mais certaines espèces découvertes dans le pays n'avaient rien à y faire. Le crapaud-buffle en 2009, la petite mangouste indienne en 2010, la rainette de White en 2012, le [python réticulé](#) en 2018, et en 2019, la grenouille de Malaisie, la [rainette gracile](#) et le [scarabée rhinocéros](#).

Sept posters illustrés spécifiques à chaque île

Pour cette opération, sept zones ont été sélectionnées : la Grande terre, Belep, Ouvéa, Lifou, Tiga, Maré et l'île des Pins. Raison principale ? La diversité des espèces envahissantes.



Dix-sept espèces sont sélectionnées pour la Grande terre alors que sur la petite île de Tiga, il pourrait y en avoir 25.

Le Conservatoire d'espaces naturels



Plus de 3 000 posters et guides sont mis à disposition pour les écoles, les associations environnementales, les marinas et bien sûr, les entrées et sorties de la biosécurité inter-îles. Ainsi, chaque Calédonien peut devenir enquêteur de la biodiversité, en signalant toute espèce imprimée sur ces posters.

Le CEN, groupement d'intérêt public dédié aux milieux naturels, s'est appuyé sur la contribution de treize agents des collectivités, et pas moins de quatorze experts de structures de recherche locale ou indépendantes. Ils se sont penchés sur une liste initiale de 300 espèces exotiques.

Pour effectuer un signalement, il suffit de contacter le CEN, soit par téléphone au 75 30 69, soit en envoyant un [courriel](#). Cette structure qui existe depuis 2011 est un outil collaboratif, au service des politiques publiques en matière d'environnement, grâce aux collectivités de Nouvelle-Calédonie, ainsi que l'Etat, qui le financent prioritairement.